

# 100 milliards pour la relance, dont 6 pour la santé

Medscape - Le Premier ministre Jean Castex a donné jeudi une conférence de presse, en compagnie des ministres de l'économie, du travail et de l'écologie pour présenter le plan de relance du gouvernement de 100 milliards d'euros dont 6 milliards spécifiquement pour la santé. Relocalisations de produits de santé prioritaires, rénovation de 65 000 places d'EHPAD, modernisation des outils numériques en santé, soutien aux projets de recherche hospitalo-universitaires innovants et multidisciplinaires, nombre d'infirmier.es et d'aide-soignant.es augmenté... Sur le papier, le projet est ambitieux.

## 6 milliards destinés spécifiquement au sanitaire et au médico-social

Baptisé « France relance », le plan du gouvernement pour relancer l'économie après la crise liée au confinement est d'une « ambition et une ampleur historique » selon les mots du Premier ministre lors de sa présentation devant la presse, jeudi 3 septembre. « *Cent milliards, c'est quatre fois plus que le plan de relance de 2008*, a insisté le chef du gouvernement qui était accompagné pour l'occasion des ministres de l'économie, du travail et de l'écologie. *C'est, en proportion de la richesse nationale, le plan de relance le plus massif annoncé à ce jour parmi les grands pays européens* ». Sur ces 100 milliards, 6 sont destinés spécifiquement au sanitaire et au médico-social, en plus des mesures décidées lors du Ségur de la santé en juillet, et d'autres concernant également la santé. Le plan a trois objectifs : limiter les effets de la crise pour les entreprises, combattre et réduire les « *morsures de la crise sur notre pacte social et territorial* » et accélérer la transformation de l'économie. « *La décision de placer les considérations sanitaires au-dessus des considérations économiques nous a conduit à la paralysie d'un pan entier de notre économie et à une dépression économique, certainement la plus forte depuis 1929* » a rappelé Jean Castex.

## Production dans l'hexagone de produits de santé prioritaires

Ainsi les mesures d'aides aux entreprises concernent largement l'industrie du

médicament et des dispositifs médicaux. La santé est, en effet, jugée avec l'agroalimentaire et les applications industrielles de la 5G, comme l'une des principales filières stratégiques considérées comme prioritaires pour bénéficier d'aide à la relocalisation, un objectif auquel un milliard d'euros est alloué. Des appels à projets vont donc être lancés dans les prochaines semaines. Il pourra s'agir de « *la production de produits de santé prioritaires, matures ou innovants, comme les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur, les principes actifs ou intermédiaires entrant dans leur formation ainsi que les dispositifs médicaux et leurs composants stratégiques, y compris ceux liés à la Covid-19* » précise Matignon. On pense notamment aux masques, aux respirateurs et aux médicaments de réanimation. La santé fait aussi partie du quatrième programme d'investissement d'avenir (PIA4) doté de 2,6 milliards d'euros. L'idée est « *d'exploiter le fort potentiel de la recherche publique et privée et d'ancrer la croissance des start-up en Europe, tout en garantissant une indépendance de production industrielle vis-à-vis de l'international* » résume Matignon. Les instituts et les projets de recherche hospitalo-universitaires devraient notamment être soutenus. Matignon montre ainsi en exemple l'IHU-Institut de chirurgie guidée par l'image de Strasbourg qui s'est « *imposé comme la référence internationale pour la diffusion des thérapies innovantes guidées par l'image* » et qui « *a démontré la forme d'une organisation multidisciplinaire et agile, capable d'accélérer la recherche et le transfert des innovations en santé* ».

## **Rénovation de 65 000 places d'EHPAD d'ici à 2025**

En outre, à la suite du Ségur de la santé, le plan de relance comprend un « *plan massif d'investissements en santé* » doté de 6 milliards d'euros pour les cinq prochaines années. En premier lieu, 2,1 milliards vont être consacrés à la « *transformation, la rénovation, l'équipement et le rattrapage numérique des établissements de médico-sociaux* ». Concrètement, cette enveloppe qui sera inscrite dans le prochain budget de la Sécurité sociale doit permettre notamment la rénovation de 65 000 places d'EHPAD d'ici à 2025 et la construction progressive de 30 000 places supplémentaires d'ici à 2030. Ensuite, 2,5 milliards vont être fléchés vers « *l'investissement en santé dans les territoires* » : projets hospitaliers prioritaires et projets ville-hôpital pour « *permettre la modernisation et la restructuration de l'offre de soins* ». Enfin, 1,4 milliard sur trois ans vont être consacrés à la « *modernisation des outils numériques en santé et le rattrapage du retard dans l'interopérabilité du système informatique entre acteurs de santé* ».

Dans le cadre du Ségur toujours, une mesure du plan est spécifiquement consacrée à augmenter, sur les deux prochaines années, le nombre de places de formations menant aux diplômes d'infirmières et d'aides-soignants. Les régions étant responsables des formations sanitaires et sociales, des « *pactes régionaux d'investissements dans les compétences* » vont être négociés avec ces dernières à hauteur de 150 millions d'euros dans le but de créer 6 000 places supplémentaires en institut de formation en soins infirmiers en 2021 et 10 000 en institut de formation en aide-soignants.

*Actualités Medscape © 2020 WebMD, LLC - 4 septembre 2020*